

DEVELOPPEMENT DURABLE : Validation du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

DEL20231214-229 (8.8)

Conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015, les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2017, sont tenus d'élaborer un plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui vise à prendre en compte la problématique air-énergie-climat autour de plusieurs objectifs :

- la réduction des consommations énergétiques par l'efficacité et la sobriété énergétique,
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- le développement du stockage carbone,
- le développement des énergies renouvelables,
- l'amélioration de la qualité de l'air par la réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- l'adaptation au changement climatique.

L'élaboration d'un PCAET se déroule en quatre grandes étapes :

- Phase 1 : réalisation des diagnostics « Climat Air énergie »,
- Phase 2 : élaboration de la stratégie territoriale et des objectifs,
- Phase 3 : élaboration du plan d'actions,
- Phase 4 : approbation du PCAET (phase « administrative »).

Le diagnostic « Climat Air énergie » ainsi que les axes et les orientations stratégiques du PCAET de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche ont été validés par le conseil communautaire réuni le 20 février 2020. En raison du contexte sanitaire lié à la crise du COVID et des périodes de confinement associées, les ateliers de concertation se sont tenus uniquement en distanciel. Les actions issues de cette concertation ont notamment permis de nourrir les grandes orientations du PCAET et ont servi de base à la définition du Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE). Néanmoins, le format de la concertation n'était pas pleinement satisfaisant, car les actions identifiées n'étaient pas suffisamment partagées et opérationnelles.

Pour pallier à cette difficulté, les élus ont souhaité s'appuyer sur la démarche « Territoire durable 2030 » menée en parallèle de l'élaboration du PCAET. L'idée était d'intégrer dans le plan d'actions du PCAET les actions issues des autres stratégies de développement durable qui répondent aux objectifs du PCAET. Cette intégration a également nécessité de retravailler et de reformuler les axes et les orientations stratégiques déjà validés lors la précédente mandature.

Ainsi, le lundi 10 juillet 2023, une première version du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été soumise et validée par les membres de la commission « Développement Durable » et du bureau communautaire. Les services ont alors rédigé les fiches actions avec leurs Vice-présidents et les membres de leurs commissions respectives et ce, en tenant compte du positionnement et des remarques émises par les élus lors de la réunion du 10 juillet 2023. Des entretiens avec les acteurs et les partenaires locaux, tels que l'Agence Régionale de Santé, le SDEM50, l'association les 7 Vents et le CPIE, ont également été réalisés pour compléter ces fiches.

Le Comité de Pilotage s'est tenu le lundi 27 novembre 2023. L'objectif de cette réunion était de valider :

- les orientations stratégiques du PCAET,
- le plan d'actions,
- et les fiches actions opérationnelles.

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20231214-DEL20231214-229-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Vu le tableau récapitulatif des 40 fiches actions qui a été joint à la convocation du présent conseil communautaire,

Vu l'avis favorable émis par les membres du bureau communautaire réunis le 6 décembre 2023,

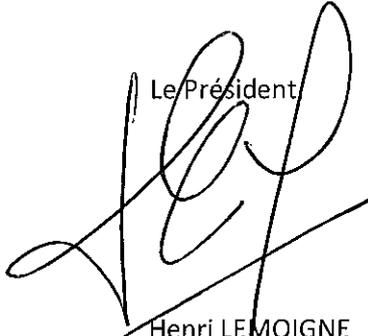
Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de valider :

- les axes et les orientations stratégiques du PCAET modifié à la marge,
- le plan d'actions et les fiches actions opérationnelles qui intègrent les remarques et les amendements proposés par les membres du Comité de Pilotage, réunis le 27 novembre 2023,
- les prochaines étapes du PCAET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Fait pour copie conforme.

Le Président

Henri LEMOIGNE



Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20231214-DEL20231214-229-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE**

L'An Deux Mille Vingt Trois et le 14 décembre à 19h00, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 8 décembre 2023 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni dans la salle communale Saint-Cloud à Lessay.

Nombre de conseillers communautaires : 61

Nombre de conseillers titulaires présents : 36

Suppléants présents : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 44

Absents : 17

Secrétaire de séance : Michèle BROCHARD

Etaient présents :

Communes	Conseillers communautaires	Communes	Conseillers communautaires
Auxais	Hubert GILLETTE	Marchésieux	Anne HEBERT
Bretteville-sur-Ay	Isabelle EVE, <i>suppléante</i>	Millières	Raymond DIENIS
Créances	Henri LEMOIGNE	Montsenelle	Nicolle YON
	Marie LENEVEU		Jean-Marie POULAIN
	Alain NAVARRE		Thierry RENAUD
Doville	Christophe FOSSEY		Annick SALMON
Feugères	Rose-Marie LELIEVRE	Périers	Marc FÉDINI
Geffosses	Michel NEVEU		Etienne PIERRE DIT MERY
Gorges	David CERVANTES		Damien PILLON
La Feuillie	Philippe CLEROT		Nohanne SEVAUX
La Haye	Marie-Jeanne BATAILLE	Pirou	José CAMUS-FAFA
	Michèle BROCHARD		Laure LEDANOIS
	Clotilde LEBALLAIS		Noëlle LEFORESTIER
	Alain LECLERE	Saint-Germain-sur-Ay	Christophe GILLES
	Stéphane LEGOUEST	Saint-Germain-sur-Sèves	Thierry LAISNEY
	Guillaume SUAREZ	Varenguebec	Evelyne MELAIN
Lessay	Anne LE GRAND	Vesly	Alain LELONG
	Roland MARESCQ		
	Stéphanie MAUBÉ		
	Céline SAVARY		



Ont donné pouvoir :

Communes	Conseillers communautaires absents	Ayant donné pouvoir à
Créances	Yves LESIGNE	Marie LENEVEU
La Haye	Line BOUCHARD	Alain LECLERE (La Haye)
	Jean MORIN	Henri LEMOIGNE
Marchésieux	Roland LEPUISSANT	Anne HEBERT
Pirou	Gérard LEMOINE	José CAMUS-FAFA
Saint-Germain-sur-Ay	Pascal GIAVARINI	Christophe Gilles
Saint-Martin-d'Aubigny	Bruno HAMEL	Rose-Marie LELIEVRE

Etaient absents :

Communes	Conseillers communautaires	Communes	Conseillers communautaires
Créances	Anne DESHEULLES	Périers	Fanny LAIR
Gonfreville	Vincent LANGEVIN	Raids	Jean-Claude LAMBARD
La Haye	Olivier BALLEY, excusé	Saint-Martin-d'Aubigny	Michel HOUSSIN
Laulne	Denis PEPIN	Saint-Nicolas-de-Pierrepont	Yves CANONNE
Le-Plessis-Lastelle	Daniel GUILLARD	Saint-Patrice-de-Claids	Jean-Luc LAUNEY
Lessay	Lionel LEBERRE, excusé	Saint-Sauveur-de-Pierrepont	Fabienne ANGOT, excusée
Montsenelle	Alain LECLERE, excusé	Saint-Sébastien de Raids	Loïck ALMIN
Nay	Daniel NICOLLE	Vesly	Jean-Luc QUINETTE
Neufmesnil	Simone EURAS, excusée		

Accusé de réception en préfecture
 050-200067031-20231214-DEL20231214-229-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2023
 Date de réception préfecture : 20/12/2023